

## CTA de l'académie Nancy-Metz, 17 mars 2021 Déclaration des représentants des personnels FSU



Il y a un an, notre pays entrait en confinement. Depuis, la situation épidémique continue à fortement impacter nos vies quotidiennes. Depuis déjà un an, la vie des personnels de l'Éducation nationale est rythmée par les ordres, contre ordres, approximations, annonces de dernière minute sur l'ouverture, la fermeture, les protocoles, les tests, la vaccination, le bac... La semaine dernière, comme à chaque rentrée depuis un an, la rentrée s'est faite dans l'inquiétude et avec des annonces de « renforcement » du protocole sanitaire dont, au quotidien, dans leurs établissements et leurs services, les personnels ne perçoivent pas la réalité.

Aujourd'hui, la situation sanitaire semble bien continuer à se dégrader et impose de maintenir, voir même d'élargir, les mesures d'allègement des effectifs accueillis. Alors que les tests salivaires arrivent enfin dans les écoles, leur mise en œuvre est plus complexe qu'attendu et ajoute une surcharge de travail à des directrices et directeurs déjà surchargés. Des doutes subsistent sur notre capacité à déployer les campagnes de tests dans une véritable optique de prévention et de surveillance épidémiologique.

Cette crise révèle aussi le manque criant de moyens tant pour la santé scolaire que la médecine de prévention. La vaccination des personnels, initialement promise par le ministre lui-même dès le mois de mars, est repoussée à un avenir incertain.

Nous souhaitons également faire part de l'exaspération des professeurs d'E.P.S. qui ne peuvent plus exercer leur métier depuis deux mois. Alors qu'un consensus scientifique et éducatif se dégage pour insister sur l'importance de l'activité physique pour les adolescents, la fermeture des installations sportives couvertes associée à des conditions météorologiques défavorables ne permettent plus d'assurer les cours d'E.P.S au profit de nos classes et de nos élèves qui en ont besoin. La FSU demande la réouverture rapide des installations sportives.

Si notre demande de reconduction des moyens AED et contractuels premier degré a finalement été actée, il est insupportable d'avoir dû attendre aussi longtemps pour que les personnels concernés soient fixés sur leur sort. La FSU demande à avoir l'assurance que leurs contrats n'ont pas été interrompus au cours des vacances scolaires.

Le CTA de ce jour doit décliner les effets des suppressions de postes. Ce sont d'abord les 95 suppressions de postes subis par les lycées généraux, technologiques et professionnels de notre académie. Ces suppressions sont la conséquence de la suppression, au niveau national, de 1 800 emplois de professeurs dans les collèges et lycées pour la rentrée 2021 alors même que davantage d'élèves sont attendus et que la crise sanitaire entraîne une aggravation des difficultés et des inégalités scolaires ! Ce sont aussi les 15 suppressions d'emplois de personnels administratifs et techniques dans les établissements et les services.

Nos lycées vont subir une nouvelle dégradation de l'encadrement des élèves avec le maintien d'effectifs de classes élevés ou même très élevés et, pour les personnels, une pression accrue sur les heures supplémentaires alors que leur charge de travail est déjà très lourde.

Quatre mesures de suppressions de postes de personnels de direction sont également annoncées. Vous prétendez, Monsieur le recteur, les compenser par la création de postes de CPE dans les établissements qui, perdant un poste de personnel de direction adjoint, ne compteraient plus alors qu'un seul poste de direction. Considérez-vous que, dans ces établissements, il n'y aurait de travail que pour une seule personne ? Ou alors, entendez-vous demander à un CPE d'accomplir un travail de direction ? Ceci revient à méconnaître gravement la réalité des missions de deux catégories de personnel qui ont des compétences et des qualifications pourtant clairement distinctes.

La FSU demande que soit maintenus des équipes de direction complète dans tous les établissements ; elle s'oppose à une politique qui consiste à déplacer la pénurie d'un établissement à l'autre ; elle demande la création, dans notre académie et ailleurs, de postes de CPE en nombre nécessaire pour faire face aux besoins. Nous vous demandons instamment de renoncer aux suppressions de postes de CPE envisagées à Metz, Remiremont et Neufchâteau.

Pour la première fois, ce CTA ne serait pas consulté sur les nouvelles demandes de profilage de postes spécifiques. C'est un pas supplémentaire accompli vers davantage d'opacité dans les opérations d'affectation des personnels. Nous demandons à ce que nous soient communiqués, comme à l'habitude, les demandes de profilage de postes spécifiques et que celles-ci fassent l'objet d'un examen. Le profilage de postes spécifiques a un impact sur l'affectation des personnels, leur prolifération ou le manque de transparence contribuerait à alimenter le soupçon sur l'équité des opérations d'affectation ce que personne ne souhaite.

Nous souhaiterions terminer par deux remarques. Concernant l'appel à candidature publié sur Partage pour la constitution de « collèges d'experts » en charge de l'analyse des dossiers de promotion, nous souhaiterions connaître les modalités envisagées pour les promotions à gestion déconcentrée au niveau académique. Enfin, les lignes directrices de gestion ont été publiées sur « Partage » avec la mention « *validé en CTA* ». S'agissant d'un texte qui a obtenu, par deux fois, un vote défavorable unanime des représentants des personnels, cela ne peut qu'étonner.